	REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR L1 HORNU - G1 BAUDOUR	Page 1/3
	Date d'application : 01/01/2023	
Service ou personne émetteur : SDG	Service ou personnes concerné(es) : Occupants L1 – Hornu + G1 - Baudour	

Ce règlement s'applique à toute personne sous convention de mise à disposition d'une chambre du Centre Hospitalier EpiCURA - site d'Hornu/Bloc L1 et site de Baudour/chambre G1.

FORMULES DE MISE A DISPOSITION ET CONDITIONS

Les locaux sont accessibles grâce à un badge qui sera remis à l'occupant à son arrivée, du lundi au vendredi, entre 8h30 et 16 h, par la personne référente du site. La liste des personnes de contact fait l'objet de l'annexe 3.

Les chambres sont valablement réservées sous bénéfice de réception du dossier complet à savoir :

- le document de mise à disposition à titre précaire dûment complété ;
- le présent ROI signé pour accord ;
- le respect des modalités financières détaillées ci-après.

Seul les stagiaires médicaux, paramédicaux et infirmiers d'EpiCURA peuvent bénéficier de la mise à disposition des locaux.

En cas d'annulation de stage, l'occupant est prié de prévenir au plus tôt à sdg@epicura.be.

FORMULE 1 : les séjours courts

Un forfait journalier de 2 euros sera facturé pour les réservations de moins de trois nuitées consécutives, limitées à deux réservations annuelles.


En raison de la nature de ces séjours, le paiement peut s'effectuer a posteriori, dans un délai raisonnable de 3 jours ouvrables suivant la date de fin de mise à disposition de la chambre, par virement bancaire sur le numéro de compte BE34 2700 0035 2990 (code BIC : GEBABEBB) avec la communication « Logement + nom et prénom ».

FORMULE 2 : les séjours longs

Toute réservation de plus de deux nuitées, outre le forfait journalier de 2 euros, est soumise au dépôt d'une caution de 50 €.

Les deux versements sont à effectuer, avant l'occupation de la chambre, sur le numéro de compte IBAN BE 34 2700 0035 2990 avec en communication « Forfait logement + nom et prénom » et « Caution logement + nom et prénom ».

La caution vous sera restituée dans les 8 jours ouvrables à compter du jour de votre départ et sous réserve d'un état des lieux de sortie favorable.

	REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR L1 HORNU - G1 BAUDOUR	Page 2/3
	Date d'application : 01/01/2023	
Service ou personne émetteur : SDG	Service ou personnes concerné(es) : Occupants L1 – Hornu + G1 - Baudour	

Quelle que soit la formule de séjour applicable (Formule 1 ou Formule 2) :

- A la fin du séjour sur le site d'Hornu, le stagiaire est tenu de :
 - ✓ quitter le logement à la date prévue ;
 - ✓ retirer le linge de lit et de bain et le placer dans les poubelles prévues à cet effet ;
 - ✓ vider la poubelle ;
 - ✓ couper le chauffage, le cas échéant ;
 - ✓ fermer la fenêtre ;
 - ✓ remettre le badge à la personne de référence du site.

- A la fin du séjour sur le site de Baudour, le stagiaire est tenu de :
 - ✓ quitter le logement à la date prévue ;
 - ✓ remettre le badge à la personne de référence du site.

En cas de non-restitution du badge d'accès au moment de quitter la chambre, le Centre Hospitalier EpiCURA se réserve le droit d'appliquer une pénalité financière.

DESIGNATION DES LOCAUX ET EQUIPEMENTS ACCESSOIRES

Les chambres du bâtiment L1 sur le site d'Hornu sont toutes équipées :


- d'un lit avec matelas,
- d'un oreiller,
- d'une table,
- d'une chaise,
- d'une armoire,
- d'un lavabo.

Des linges de lit et de bain sont entreposés dans les parties communes et sont à la disposition de l'occupant(e) ainsi que 2 douches et une cuisine commune avec quelques ustensiles.

Le matériel et le mobilier précités et tous les objets d'équipement des autres locaux (rideaux, tentures, matériel de cuisine...) doivent rester dans le local où ils se trouvent.

La chambre G1 sur le site de Baudour est équipée :

- d'un lit avec matelas (fait par le personnel Housekeeping) ;
- oreiller ;
- d'une table ;
- d'une chaise ;
- d'une armoire ;
- d'une tv ;
- d'un lavabo ;
- d'une douche ;
- d'un wc.

	REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR L1 HORNU - G1 BAUDOUR	Page 3/3
	Date d'application : 01/01/2023	
Service ou personne émetteur : SDG	Service ou personnes concerné(es) : Occupants L1 – Hornu + G1 - Baudour	

Des linges de lit et de bain sont entreposés dans l'armoire de la chambre et sont à la disposition de l'occupant(e).

Il n'est pas possible d'y cuisiner.

CONDITIONS GENERALES

Il est interdit de réaliser des préparations culinaires et/ou d'installer du matériel de cuisson dans les chambres du L1. Une cuisine et une salle à manger sont mises à disposition pour ce faire.

Il est interdit de fumer dans la chambre et les bâtiments.

La chambre et l'ensemble du matériel sont sous l'entière responsabilité de l'utilisateur et restent la propriété du Centre Hospitalier EpiCURA.

L'occupant s'engage à se comporter en personne prudente et raisonnable :

- respect du mobilier et du matériel ;
- maintien des locaux et des équipements communs en bon état de fonctionnement et de propreté (nettoyage du frigo et de la vaisselle...) ;
- nettoyage de la chambre ;
- respect du calme et de la tranquillité des autres occupants, notamment en limitant la puissance des appareils tels que radio, TV, ...

Chaque occupant est seul et entièrement responsable de tout préjudice qu'il occasionnerait aux autres occupants ou aux biens mis à sa disposition.

Seul le signataire du contrat de mise à disposition peut loger dans la chambre. Le signataire ne peut ni céder le contrat de mise à disposition ni sous-louer le logement.

TRAVAUX

Le Centre Hospitalier EpiCURA se réserve le droit d'accéder à la chambre mise à disposition afin d'y réaliser des travaux ou des aménagements qu'il jugera utiles.